

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2005

Présents : M.L. Dubois, R.Dassonville, L. Rossetti, G. Bellaton, L. Bourgeois, A. Bunet, J.M. Chanal, C. Janin, I. Passot, J.P. Soulier.

Représentés : J.J. Roche pouvoir à L. Bourgeois, B. Riboreau pouvoir à J.M. Chanal

Absents : Y. Béard, A. Cachot, M. Jannin.

Secrétaire de séance : J.P. Soulier.

Le CR du Conseil Municipal du 9 mai 2005, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, un ajout concernant une motion de soutien à la candidature de la ville de Paris aux J.O. de 2012 est intégré à l'ordre du jour.

Délibérations :

Maison de la Place : réfection des façades : sur trois entreprises contactées, selon la procédure adaptée, deux ont répondu, la Société AMI (Douvres) et Société AMATO (Ponçin). Après étude des deux propositions, la commission "appel d'offres " propose de confier le marché à la société AMATO, agréée Patrimoine et spécialiste des réfections de façades, pour un montant de 10950,34 Euros HT. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce choix.

Future bibliothèque : A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix du cabinet Leblanc comme maître d'Oeuvre des travaux pour une somme correspondant à 9,5% du coût estimé de ceux-ci (26000 Euros HT).

Modification du tableau des emplois de la collectivité : seuls les emplois permanents devant apparaître dans ce tableau, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la délibération prise le 9 mai 2005 soit modifiée et ne fasse plus mention que de l'augmentation du temps de travail de l'agent de service de 14 à 18h/semaine à partir de la rentrée scolaire 2005.

Travaux neufs de voirie : suite à l'urbanisation du quartier des Bavouses, la collecte des eaux pluviales et la mise en forme du chemin d'accès s'avèrent nécessaires. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'engager les travaux correspondants.

La mise en place d'un ralentisseur (dos d'âne) chemin de Reilleux est largement discutée (coût 1562 Euros HT). La décision est reportée à une prochaine séance.

J.O. 2012 à Paris : à la demande de l'Association des Maires de France, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, soutient la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des J.O. de 2012.

Questions diverses :

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle signera une pétition à l'adresse du directeur régional d'EDF-GDF pour demander l'arrêt des fermetures des agences clientèles EDF-GDF.

Permis de construire et demandes de travaux :

- M. D. Scotta : couverture terrasse, M. Lombard : peinture volets, M. G. Petit : mur, M. L.Mougeot : abri de jardin, M. P. Chevillard : clôture , M. J. Bocaccio : changement de toit garage, M. D. Ribeyrol : Clôture.

5ème classe : Le permis de construire sera déposé le 14 juin. Le maître d'œuvre prend en considération les remarques de la commission de sécurité.

PLU : le "porter à connaissance " a été présenté lors d'une réunion le 8 juin 2005. Il peut être consulté à la mairie de même que le compte-rendu de la réunion.

ZAP : une réunion de préparation a eu lieu le 9 juin en présence de M. A. Saunier (Chambre d'Agriculture). Une réunion Info-Conseil sur ce sujet est programmée le 8 juillet à 20h30.

Le compte-rendu de la réunion du 31 mai concernant le schéma de secteur est consultable en Mairie.

Suite à des actes de vandalisme, les WC publics sont désormais fermés.

A. Bunet souhaite l'accélération du processus de construction des abris bus.

Fin de séance 21h40.

Questions du Public :

En réponse à une question de M. Barrier concernant le type de travaux à déclarer en Mairie, R. Dassonville rappelle la liste suivante :

DECLARATION DE TRAVAUX OU PERMIS DE CONSTRUIRE

Nature des travaux	DECLARATION de TRAVAUX	PERMIS de CONSTRUIRE
Construction		x
Agrandissement de 20 m2 et plus		x
Agrandissement inférieur à 20 m2	x	
Création d'ouverture avec création de surface habitable de 20 m2 et plus		x
Création d'ouverture avec ou sans création de surface habitable inférieure à 20 m2	x	
Garage et /ou abri de jardin 20 m2 et plus		x
Garage et : ou abri de jardin inférieur à 20 m2	x	
Piscine avec ou sans local technique	x	
Four à bois et toutes constructions annexes	x	
Clôture et/ou portail	x	
Ravalement et réfection toiture	x	
Modification des couleurs, façades et menuiseries	x	
Abattage d'arbres inscrits au permis de construire	x	

Concernant le problème des ralentisseurs, M. Charvolin estime qu'une étude globale au niveau du village serait souhaitable.

Mme Grinand souligne les désagréments causés par les chiens errants.